

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026 / 047

**Séance ordinaire du 26 juin 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 19 juin 2026

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : M. Edgar JONQUET

Rapporteur : M. TONDUT

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33
Présents : 26 Représentés : 5 Absents : 2

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 31 Abstention : 0
Votes contre : 0 Non-participation : 0
Suffrages exprimés : 31

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Sylvie SOUCHON – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean Noël MICHEL – M. Serge IENCO – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GRETAY – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : M. Pierre CAVATORTO à M. Christian TANTI – M. Pierre-Marie SACHOT à M. Jean Noël MICHEL – Mme Virginie HOANG-ROSSI à M. Robert ABELA – Mme Stéphanie PATASCIA à Mme Laurence BEGEY – Mme Nadia PUTZOLU à M. Patrick LANGLOIS.

Absents : Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Hélène THUDO.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Arts K Danse ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2121-29 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et son décret d'exécution du 16 août 1901 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention sexennale de partenariat en vue de la promotion et du développement des pratiques artistiques approuvée par la délibération n°2023/011 du 21 février 2023 ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association « Arts K Danse » (SIRET : 44980371700023) en date du 5 mai 2026, au titre de l'année 2026, pour l'organisation et la participation au Championnat du monde de Hip-hop à Phoenix (USA) ;

Vu l'avis unanime de la commission finances en date du 22 juin 2026 ;

Considérant l'intérêt public local, sportif et éducatif que revêt ce projet pour la jeunesse cabriésienne ainsi que l'impact positif majeur sur le rayonnement international de la Commune de Cabriès ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Alloue** à l'association « Arts K Danse » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € (mille euros) au titre de l'exercice 2026, affectée exclusivement à la réalisation du projet de déplacement au Championnat du monde de Hip-hop à Phoenix ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires sur le budget de la commune pour l'exercice en cours.

Le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Edgar JONQUET



Le Maire,

Amapola VENTRON

